VILLE DE HUNINGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE

DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Monsieur **le Maire** ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et notamment aux parents d'élèves et à leurs représentants venus en nombre.

Présents :
Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin (arrivé au point 9), GUERNÉ Clarisse, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoints ;
Mmes et MM ANGSTHELM Suzanne, STEINBACH Jean-Paul, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, VERMOT-DESROCHES Josiane, MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie (arrivée au point 3), BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, WAUTHIER Véronique (arrivée au point n°3), STRIBY P atrick, LAPP-HUMBERT Philippe, LOEW Suzanne.

Ont donné procuration :
Monsieur WELTÉ Martin a donné procuration à Madame GUERNÉ Clarisse (jusqu'au point 8 inclus).
Monsieur BOHLY Dominique qui a donné procuration à Monsieur ANDOLFATTO Denis
Monsieur DOUIMI Abderrahim qui a donné procuration à Madame MISSLIN Sylvie
Madame GESSER-NEUNLIST Nicole qui a donné procuration à Madame KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena
Madame FRANCOIS Christine qui a donné procuration à Madame ANGSTHELM Suzanne
Monsieur SANCHEZ Olivier qui a donné procuration à Madame WAUTHIER Véronique
Monsieur FRIES Mathieu qui a donné procuration à Monsieur STRIBY Patrick

Absent excusé
Monsieur LONGATO Rémy

Absents
Monsieur SUTTER Philippe, Monsieur CARRETTE Marc, Monsieur DEKARI Souhil

Secrétaire de séance :
M. Quentin BRUNOTTE, Directeur Général des Services.

Presse : Journal L'ALSACE

ORDRE DU JOUR :

POINT.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018 70

POINT.2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE 70

POINT.3 MOTION CONCERNANT l'ÉCOLE MARCEL PAGNOL 71

POINT.4 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017 76

POINT.5 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017 86

POINT.6 GARANTIE COMMUNALE TRANSFERT DE PRETS 91

POINT.7 3LAND CONVENTION ADDITIVE PÉRIODE 2018-2020 94

POINT.8 VOYAGE À SOUSTONS 95

POINT.9 ZAC CANAL, APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À SA CRÉATION 97

POINT.10 ATTRIBUTION DE PRIME 101

POINT.11 PETITE UNITÉ DE VIE PÉNALITÉS ENTREPRISES 102

POINT.12 TARIFS DES DROITS D'ÉCOLAGE DE L'ACADÉMIE DES ARTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 105

POINT.13 TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON 2018/2019 107

POINT.14 CONVENTION AVEC LE CADPA 110

POINT.15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 111

POINT.16 INFORMATIONS DU MAIRE 112

POINT.17 POINTS DIVERS 116

POINT.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Le procès-verbal est transmis en annexe à l'ordre du jour.

Les observations sont à formuler par écrit avant la séance ou de vive voix au moment de l'adoption du procès-verbal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux abstentions (Madame Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ et Monsieur Philippe LAPP-HUMBERT) :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018.

POINT.2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, indique que lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Quentin BRUNOTTE, DGS, en tant que secrétaire de séance.

POINT.3 MOTION CONCERNANT L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL

Arrivées de Mesdames Sylvie MISSLIN et Véronique WAUTHIER

Monsieur **le Maire** déclare, en tant qu'ancien directeur d'école, croire depuis les années 90 au bilinguisme. Cependant, 25 ans après son lancement, l'Éducation Nationale n'est pas encore à même de faire fonctionner ce service public comme il le devrait. La situation à HUNINGUE est dramatique depuis 2 voire 3 ans. L'avenir ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

Monsieur le Maire donne la parole aux délégués des parents d'élèves.

Madame Nathalie AMARAL, parent d'élève élue, AAPE expose :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour cette dérogation au protocole du conseil et de nous permettre d'exprimer solennellement notre inquiétude pour nos enfants engagés dans la filière bilingue à Huningue. La motion qui sera lue ensuite n'est qu'un bref résumé du vécu de ces trois dernières années durant lesquelles, nous, parents, sommes témoins impuissants de la dégradation de cette filière et des répercussions sur nos enfants en terme d'apprentissage. Les difficultés touchent actuellement 1/3 des enfants de l'école et impactent de fait l'ensemble de l'école, à tel point que certains citoyens de Huningue, parents d'enfants en question, sont sur le point de quitter la ville.
Après une année scolaire à nouveau riche en émotions et en tensions, nous sommes aujourd'hui conscients que tous les soutiens sont désormais indispensables afin de tout mettre en œuvre pour que nos enfants reçoivent l'enseignement auquel ils ont droit.
Depuis septembre dernier, nos démarches auprès de l'Education nationale se sont intensifiées, avec pas ou peu de réponses. Votre soutien nous est donc aujourd'hui primordial pour continuer à avancer.

Nous vous remercions de toute la considération que vous apporterez à cette situation ».

Madame Clarisse GUERNÉ donne lecture de la motion.

« Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons de plus en plus de l'Europe et encourageons l'apprentissage des langues, nous évoluons vers une situation inverse, à Huningue, carrefour des 3 frontières.

L'école élémentaire Marcel Pagnol de Huningue compte cette année 7 classes en filière bilingue, mais à la rentrée de septembre 2017, 4 d'entre elles n'avaient pas d'enseignant en langue allemande.

En cette fin d'année scolaire, il est à déplorer que 3 de ces 4 classes aient été affectées par des problèmes de remplacements d'absences programmées : congés maternité ou parentaux.

Pour pallier à ces absences, l'académie a alors fait appel à des vacataires (formés en une semaine !).
Malgré les efforts d'accompagnement et d'adaptation déployés par l'équipe enseignante sur place, et ceux des vacataires eux-mêmes, plusieurs remplacements ont été des échecs. Une classe aura vu passer 6 intervenants pour un congé maternité qui au départ était bien organisé et anticipé.
Une autre classe cumule plus d'un an et demi d'absence d'enseignement en allemand sur les 3 dernières années.

Ces changements consécutifs d'enseignants, avec parfois de longues périodes sans enseignants du tout ne permettent pas une continuité pédagogique et déstabilisent les élèves.

De ce fait, en plus de ne pas bénéficier de l'atout de la langue allemande qui leur a été promis, les élèves sont confrontés à un environnement pédagogique instable et non-propice à leur instruction.
Ces conditions de travail démotivent les élèves et les enseignants et la poursuite dans ce cursus devient pénalisante.

Devant ce constat, les parents des élèves de filières bilingues sont de plus en plus nombreux à réclamer, à juste titre, des enseignants formés et un enseignement pérenne et de qualité.

Ce contexte génère également des tensions entre les parents et l'équipe pédagogique, préjudiciables à tous.

Les enfants sont engagés dans un cursus bilingue, c'est un engagement moral réciproque ! Les enfants s'engagent vis-à-vis de l'Education nationale par le biais de leurs parents à ne pas sortir du cursus en cours de cycle. Qu'en est-il de l'engagement de l'Education nationale?

Devant ce constat alarmant, l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Huningue et environ (AAPE) souhaite donc aujourd'hui alerter sur la dégradation de la filière et l'incertitude quant à l'enseignement qui sera proposé à leurs enfants.

Nos craintes sont d'autant plus avérées qu'il manque aujourd'hui environ 150 postes en langue allemande pour l'académie dont 15 pour la seule circonscription et que 3 des 4 enseignantes en langue allemande de l'école Marcel Pagnol ont obtenu leur mutation pour la rentrée prochaine, pour des raisons personnelles. A ce jour, aucune nomination n'a été faite sur ces 3 postes lors des 2 à 3 premières vagues de mutation.

A la frontière de l'Allemagne et de la Suisse, le ministère doit créer de toute urgence des postes de professeurs des écoles titulaires remplaçants en nombre suffisant, pour assurer la continuité du service public et garantir un enseignement de qualité pour nos enfants, en cursus monolingue comme en cursus bilingue. Il faut remédier très rapidement à cette carence de l'Éducation Nationale. Le recrutement de vacataires est une solution palliative et ne doit en aucun cas devenir la règle ».

Madame **Clarisse GUERNÉ** souhaite faire part de son ressenti personnel et précise que depuis trois années la tension monte. Les services communaux travaillent beaucoup pour maintenir la paix sociale dans notre Ville, mais celle-ci se fissure au niveau des écoles. Ce problème d'enseignement crée des tensions qui se répercutent sur les enfants puis dans toutes les familles,
Madame **Clarisse GUERNÉ** déclare que cette situation est triste et avoir peu d'espoir mais espérer être entendue.

Monsieur **Patrick STRIBY** rappelle que tous les soutiens sont nécessaires et que cette motion rencontrera probablement un soutien unanime du Conseil et qu'elle aura, en tout état de cause, le soutien de la liste minoritaire.
Monsieur **Patrick STRIBY** annonce avoir pris contact téléphoniquement pendant une heure avec Monsieur STUDER, Président de la commission de l'Éducation nationale au sein de l'Assemblée Nationale plus particulièrement en charge du bilinguisme.
Monsieur **Patrick STRIBY** affirme également avoir conversé durant une demi-heure avec le chef du cabinet de Monsieur STUDER.

Monsieur Patrick STRIBY donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par Monsieur STUDER.

« Vous avez souhaité m'alerter quant à la situation de l'école élémentaire Marcel Pagnol de HUNINGUE au regard de l'enseignement en filière bilingue.

Sachez que j'ai pris connaissance de votre demande avec beaucoup d'attention.

L'enseignement bilingue est un sujet de grand enjeu pour notre territoire, en raison de son histoire et de sa proximité géographique et économique avec l'Allemagne et la Suisse.

J'ai été sais à différentes reprises, depuis la rentrée, sur des dysfonctionnements relatifs aux classes bilingues. En tant que Président de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée nationale, j'accorde une importance particulière aux sujets liés à l'enseignement.

J'ai donc souhaité lancer une consultation sur le sujet, dans la perspective d'établir prochainement un rapport avec des recommandations pour garantir la qualité de l'enseignement bilingue sur notre territoire. Un rapport sera remis à l'ensemble de signataires de la convention quadripartite ainsi qu'à Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale.

Ayant déjà rencontré Madame Sophie BEJEAN, Rectrice de l'Académie de Strasbourg pour évoquer les questions liées cet enseignement en langue allemande, je sais l'importance qu'elle y accorde. Je m'engage cependant, à attirer son attention sur la situation dont vous m'avez fait part et sur la nécessité d'assurer un enseignement pérenne pour les classes bilingues à l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseil Municipal, l'expression de mes salutations distinguées ».

Monsieur **Patrick STRIBY** poursuit en déclarant avoir été en contact le matin même avec le chef du cabinet de Monsieur STUDER, ce dernier ne garantit aucun résultat car tout dépend de paramètres divers tels que le recrutement du personnel ou la chute des vocations.
Monsieur **Patrick STRIBY** estime que les efforts payent et pense que cette démarche peut être utile.

Monsieur **le Maire** donne raison à Monsieur **Patrick STRIBY** sur le fait qu'il faut un soutien unanime quant à cette situation.
Monsieur **le Maire** précise s'être adressé à la directrice académique du Département, Madame MAIRE. Cette dernière est l'autorité qui nomme les personnels dans nos Communes.
Monsieur **le Maire** indique lui avoir signalé que la situation huninguoise est catastrophique et que la continuité de l'enseignement bilingue n'est pas assurée ce qui est inacceptable.
Monsieur **le Maire** précise qu'il y a plusieurs mouvements de nominations. Le second consiste en la nomination de stagiaires en juin/juillet et le 3ème qui permettra de nommer du personnel là où il en manque. Madame MAIRE va tout mettre en œuvre pour que, dès le 2ème mouvement, la Ville de HUNINGUE soit pourvue en postes, cependant il faut qu'il y ait des candidats.
Monsieur **le Maire** précise que c'est Madame MAIRE qui a véritablement le pouvoir de nomination et que c'est vers elle qu'il faut se tourner.
Monsieur **le Maire** rend hommage aux parents d'élèves, au côté factuel de leur motion et à la qualité des éléments mis en avant. Il faut certes se bouger mais il ne faut ni revendiquer, ni hurler.
Monsieur **le Maire** rappelle enfin que le Conseil Municipal n'a pas de pouvoir de nomination du personnel d'enseignement mais qu'il n'est pas seulement là pour discuter ou pérorer. Celui-ci doit attirer l'attention de l'Éducation Nationale sur la situation que traverse la Commune.

Madame **Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ** précise que depuis que le bilinguisme a été mis en place il y a toujours eu des problèmes pour trouver des professeurs et déclare ne pas comprendre pourquoi l'Éducation Nationale a voulu boycotter toutes les initiatives visant à le promouvoir. Des enseignements en allemand ont été créés, mais les professeurs n'ont pas été suffisamment incités vers le bilinguisme.

Monsieur **le Maire**, indique comprendre ce que dit Madame **Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ** et affirme qu'il n'est en effet pas normal qu'il n'y est pas d'enseignement en allemand pendant plusieurs semaines et que cela se renouvelle d'année en année.
Monsieur **le Maire** estime que plus qu'un manque de moyens, il s'agit d'un manque de reconnaissance des enseignements bilingues en France et particulièrement Alsace. Ce n'est pas pour une prime de 1 200 euros annuels que de nouveaux professeurs seront motivés.
Monsieur **le Maire** rappelle également que les enseignants rentrent dans la filière par concours et que pour 150 classes ouvertes seules 90 ont été embauchés et que ce malaise se reproduit année après année.

Monsieur **le Maire** indique également qu'il a été souhaité de répondre aux sollicitations de nombreuses Communes où il n'est plus possible de pourvoir à un enseignement bilingue de qualité. Il s'agirait de fixer un quota d'enseignants qui peuvent enseigner en bilingue en regard d'un quota de classes ouvertes et réparties équitablement sur le territoire.

Monsieur **le Maire** clôt le débat en espérant qu'une nouvelle génération de jeunes enseignants motivés et heureux d'enseigner pourra éclore car ce métier est fabuleux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de soutenir les parents d'élèves dans leur démarche pour une présence pérenne de personnel titulaire notamment pour l'enseignement en allemand pour les classes bilingues.

POINT.4 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017

Madame **Clarisse GUERNÉ** propose aux Conseillers de procéder aux validations des comptes administratifs après une présentation globale pour permettre à Monsieur **le Maire** de ne sortir qu'une seule fois.

Madame **Clarisse GUERNÉ** donne la parole à **Denis ANDOLFATTO** pour qu'il présente les comptes administratifs.

Monsieur Denis ANDOLFATTO présente les Comptes administratifs et de gestion 2017 joints en annexe

« *Nous vous rappelons que le compte administratif reprend toutes les dépenses (mandats émis) et toutes les recettes (titres émis) réellement effectuées pendant l'année 2017.*
Afin de refléter la situation la plus exacte, sont incluses également, les dépenses et les recettes engagées au titre de l'année 2017 mais payées ou perçues qu'en début 2018.
Ces opérations sont dénommées écritures de rattachement.
Le compte administratif de l'année 2017 vous est présenté pour votre approbation.

1. BUGET GÉNÉRAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses (tableau de synthèse page 5 + page 9 à 13)

*Le montant total s'élève à **12 239 633,59 €** dont **10 582 059,62 €** de dépenses réelles**,** soit une augmentation par rapport à 2016 de **3,03% des dépenses réelles**.*

L'évolution des dépenses réelles de 2016 à 2017 s'explique principalement:

- *Pour les charges à caractère général + 42 460€*

*Les achats ont augmenté de 78 767 €**,** les mouvements les plus significatifs sont les suivants :*
- *les stocks des produits d'entretien et des fournitures ont été reconstitués +29k€ ;*
- *les travaux en régie ont été plus importants qu'en 2016 d'où une augmentation d'achats de matériel de 26k € ;*
- *le compte fournitures de petits équipement a progressé de 27k €.*

Les services extérieurs ont diminué de 131k €. Cette différence s'explique principalement par une diminution:
- *de locations des chalets pour le petit village de Noël du fait de l'achat desdits chalets – 40k € ;*
- *du compte entretien et réparations sur biens immobiliers – 60k € ;*

- *des primes d'assurance concernant les dommages ouvrages, travaux non terminés dans l'attente des décomptes définitifs, - 56k €.*

Les autres services extérieurs ont augmenté de 85k € Les principaux mouvements sont :

- *le compte rémunérations d'intermédiaires +58k € Cette augmentation concerne principalement l'intervention d'une psychologue pour le suivi des risques psycho-sociaux de notre personnel (suivi obligatoire) et les intermédiaires du spectacle qui sont intervenus lors du 10ème anniversaire de la Passerelle ;*
- *l'augmentation des frais de gardiennage et de sécurité, des frais de nettoyage des locaux ainsi que des taxes foncières.*

- *Pour les charges de personnel + 227k €*

Les augmentations les plus significatives sont les suivantes :
Recrutement partiel pour la Dunette, l'augmentation de la valeur du point 0,6% au 1/2/17, le glissement vieillesse technicité (GVT), l'embauche d'un apprenti, le paiement des vacataires pour les fêtes (10 ans passerelle, Petit Village de Noël) et l'augmentation des taux de charges sociales.

- *Pour les charges de gestion courante*

Rien de particulier à signaler très peu d'évolution des différents comptes au regard des montants + 12 K €.

- *Pour le compte atténuations de produits,*

Il faut signaler le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques, ce prélèvement n'existait pas en 2016 + 125k €, par contre le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) passe de 558k€ à 430k€ (-128k€), montant qui compense la contribution citée plus haut.

- *Pour les charges financières + 32,6k €*

Frais financiers concernant les premiers remboursements pour la PUV.

- *Pour les charges exceptionnelles*

rien de particulier à relever.

Pour 2017 aucun chapitre ne dépasse les crédits votés lors des différents budgets, primitif, supplémentaire, décisions modificatives.

Les seuls dépassements de crédits constatés représentent 21 comptes sur un total de 92 dont 9 d'un pourcentage supérieur à 10%, le dépassement le plus important concerne le compte 6231 annonces et insertions + 26 K € du fait des remplacements et recrutement du personnel.

Le total des dépassements s'élève à 63 965, 61 € soit 0,60% des dépenses réelles de fonctionnement.

En résumé l'ensemble des dépenses a été contenu et les enveloppes ont été respectées.
Tous les services ont suivi les consignes pour rester dans leur budget respectif.
Le taux de réalisation pour les dépenses réelles de fonctionnement (ratio dépenses réelles/dépenses budgétées) est de 90,84%.

Le service des finances comme à son habitude a été vigilant en vérifiant très régulièrement les chiffres tout au long de l'année en alertant au besoin les services quant aux comptes qui étaient susceptibles de dépasser les sommes budgétées.

Les crédits à annuler sur l'ensemble des chapitres des dépenses réelles représentent 1 067 278,36 €.

b) Recettes (tableau de synthèse page 5 + page 14 à 16)

*Le montant total s'élève à **14 363 978,94 €** dont **13 745 482,34 €** de recettes réelles, soit une diminution par rapport à 2016 de **8,17%** par rapport aux recettes réelles **(-417k €).***

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 104,07%.

La diminution s'explique par les différents éléments les plus significatifs suivants:

- *Le compte impôts et taxes + 99 K €*

Cette augmentation s'explique par :
- *des rôles supplémentaires perçus en 2017 (régularisation de bases opérée par l'administration fiscale) et par ailleurs une évolution des bases physiques ainsi que la revalorisation des bases locatives de 0,4% décidée par le gouvernement + 162 K € ;*
- *pour rappel les taux n'ont pas été augmentés ;*
- *diminution du produit de la taxe sur l'électricité – 26 K € ;*
- *une diminution également du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation – 38 K € ».*

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir si la hausse des recettes des impôt locaux est due à l'augmentation des bases.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** répond par l'affirmative.

- *Le chapitre dotations, subventions, participations – 351 K €*

« Cette diminution s'explique en grande partie par:

- *la perte totale de la dotation générale de de fonctionnement (DGF) – 131 K € ;*
- *un versement du syndicat du gaz en 2017 et d'autres organismes + 125 K € ;*
- *en ce qui concerne la fermeture de Clariant le dernier versement de compensation de l'état de 325 K € a été versé en 2016 donc une perte du même montant en 2017.*

- *Les produits exceptionnels diminuent de 984 K €*

En 2016 nous avions encaissé le produit de la vente de terrain à Nexity 1 010 K €.
Le compte divers produits exceptionnels quant à lui augmente du fait d'un nombre important de remboursement de sinistres par les assurances + 57 K€.

Les recettes principales 87,17% du total des recettes réelles, se répartissent de la façon suivante :
- *page 14 – compte 73 Impôts et taxes 10 727 080 € - 78 % dont : 3 993 053€ d'impôts locaux et 6 439 648 € de fiscalité reversée*
- *page 15 – compte 74 Dotations-participations 1 260 843 € - 9,17% dont 554 655 € de participations diverses et 684 662 € de compensation de la réforme de la TP et des exonérations des taxes foncières.*

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 4 143 683 € en tenant compte d'un report de l'exercice 2016 de 2 019 338 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT (tableau de synthèse page 6 + page 17 à 66)

a) Dépenses (tableau de synthèse page 6 + pages 17 à 18)

Le montant total s'élève à 9 104 987,06 € dont 8 371 151,41 € d'opérations réelles.

Le taux de réalisation global, par rapport aux crédits ouverts, est de 42,52% du total des dépenses réelles ».

Les dépenses d'opérations d'équipement représentent à elles seules 95,84% des dépenses réelles ».

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir de quel rond-point il est fait état.

Monsieur **le Maire** répond qu'il s'agit de celui boulevard d'Alsace.

« Le remboursement du capital des emprunts en cours représente pour l'année 2017 289 K€ soit 3,45 % du total des dépenses réelles.
Les investissements 2017 les plus significatifs sont, la suite de la construction de la PUV (44,46%), des travaux au stade, les travaux des rues Schweitzer – Pasteur et Mangeney ainsi que le monument Chérin, les travaux effectués dans les différents bâtiments de la ville, l'achat de l'immeuble 6, rue Abbatucci, différents matériels, ainsi que des frais d'études.

Vous trouverez un tableau récapitulatif reprenant les investissements les plus importants réalisés au courant de 2017.

Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 10 897 601,97 €, les plus significatifs sont : les travaux de la PUV (1 407 085 €), une partie des travaux restant à réaliser au stade (418 454 €), autres constructions représentant une réserve pour des acquisitions éventuelles(2 219 110 €) et les rues et trottoirs et l'éclairage publique (1 521 813 €) le solde de l'opération bâtiment, place et parking Abbatucci (897 879 €), les travaux de réfection d'immeubles (570 554 €), les frais d'études (492 421 €) et la participation de la réalisation du Rond-Point boulevard d'Alsace (300 000 €).

b) Recettes (tableau de synthèse page 6 + page 19 à 20)

Le montant total est de 11 187 063,95 € dont 9 414 150,93 € de recettes réelles d'investissement.
Les recettes proviennent principalement :

- *de l'excédent de fonctionnement capitalisé 1 725 200 € chiffre provenant de la mise en réserve de 2016 (CA 2016) et du fonds de compensation de la TVA 350 181 €,*
- *des deux emprunts pour les travaux de la PUV 3 461 538 €, de la taxe d'aménagement provenant essentiellement de SUPER U 435 232 €.*

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 565 700 €, celui-ci concerne en très grande partie la PUV, subvention du département 429 300 €.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 2 045 477 € en tenant compte d'un report positif de l'exercice 2016 de 6 204 348 €, des restes à réaliser, en dépenses pour 10 897 602 €, en recettes pour 565 700 € ».

« Pour terminer je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré toute l'année pour ce résultat et pour le travail accompli et plus particulièrement Jean-Charles GREDY et son service ».

2. PARKING ABBATUCCI

A. Section d'exploitation : (page 1 et 2)

« Le total des dépenses s'élève à 78 641,25 €.
Les dépenses réelles, qui figurent sur votre document, s'élèvent à 77 802,25 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent le :
- *cpte 6811 dotations aux amortissements également en recettes d'investissements 839,00€.*

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 78 732,48 €, elles se ventilent de la manière suivante :
- *cpte 706 prestations de services 38 732,48 € (recettes des abonnements et des clients du parking) ;*
- *cpte 774 subventions exceptionnelles (budget ville) 40 000,00 €.*

Le résultat final d'exploitation se solde donc par un excédent de 1 078,87€, en tenant compte du résultat de clôture de 2016 de 987,64€ (voir page 5).

B. Section d'investissement (page 3 et 4)

Le total des dépenses est de 451,59 €, il se décline de la façon suivante :
- *cpte 165 dépôts et cautionnements (restitution cautions abonnés).*

Le total des recettes s'élève à 2 447,75 €, dont 1 608,75 € de recettes réelles qui se ventile de la manière suivante :
- *cpte 165 dépôts et cautionnements (cautions abonnés).*

Quant aux opérations d'ordre de transfert entre sections ils se déclinent de la manière suivante :
- *les cptes 28135– 28183 et 28188 pour un montant total de 839 € représentant la contrepartie des dotations aux amortissements qui sont en charges d'exploitation.*

Le résultat de la section d'investissement se solde donc par un excédent de 2 989,27€ en tenant compte du résultat de clôture de 2016 de 993,11 € (voir page 5).

Le résultat global final de clôture de l'année 2017 dégage un excédent de 4 068,14 € (voir page 5) ».

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir à quoi font référence les 153 000 euros inscrits à l'article 774.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** indique qu'il s'agit du chiffre réel. Pour l'heure les amortissements ne sont pas intégrés et lorsqu'ils le seront le chiffre se rapprochera de ce qui est budgétisé. Les amortissements ne sont pas un flux financier, et cette somme sera retrouvée en recettes d'investissement.

3. BAUX COMMERCIAUX

A. Section d'exploitation : (page 1 et 2)

« Le total des dépenses s'élève à 61 106,34 €.

Les dépenses réelles, qui figurent sur votre document, se montent à 60 928,34 €.
Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent le compte 6811 dotations aux amortissements également en recettes d'investissements 78,00 €.

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 97 958,39 €, elles se ventilent de la manière suivante :

- *cpte 706 prestations de services (loyers) 83 132,12 € ;*
- *cpte 7588 produits divers (charges locatives) 14 026,27 € ;*
- *cpte 7718 autres produits exceptionnels (régularisation caution) 800,00 €.*

Le résultat de clôture de l'exercice est de 363 231,86€ en tenant compte du résultat reporté de 2016 326 379,81 € (voir page 6).

B. Section d'investissement (page 3 et 4)

En dépenses :

- *cpte 165 dépôts et cautionnement reçus 15 672,11 €.*

Le total des recettes s'élève à 3 478,84€, il concerne le compte 165 dépôts et cautionnements reçus pour 3 300,84€ et les opérations d'ordre de transfert entre sections, compte 28135 installations générales qui représente la contrepartie des dotations aux amortissements qui sont en charges d'exploitation.

Le résultat final de la section d'investissement se solde donc par un excédent de 5 484,54€, en incluant le résultat reporté de 2016 17 677,81€ (voir page 5).

Le résultat global final de clôture de l'année 2017 dégage un excédent de 368 716,40 € (voir page 5) ».

Madame **Véronique WAUTHIER** souhaite savoir à quoi correspond la somme de 329 000 euros indiquée dans le compte « autres ».

Monsieur Jean-Charles GREDY, directeur financier de la Commune, précise qu'il s'agit de l'équilibre du résultat antérieur. Lorsque le résultat est remonté, la contrepartie est placée en recette.

4. PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

A. Section d'exploitation : (page 1 et 2)

« Le total des dépenses s'élève à 26 282,94 € dont 8 059,94 € de dépenses réelles.

- *Compte 6161 Assurances Multirisques: 671,88 € ;*
- *Compte 6225 Indemnités comptable : 3,06 € ;*
- *Compte 6288 Autres qui représente la refacturation des frais divers entretien, nettoyage et frais financiers du budget ville : 7 385,00 €.*

Les dépenses d'ordre pour 18 223 € représentent les dotations aux amortissements et provisions que nous retrouvons en recettes d'investissements.

Le total des recettes est de 39 090,05 € dont 38 970,05 € de recettes réelles.

Compte 707 Vente d'électricité : 38 970,05 €

Des recettes d'ordre de transfert entre sections qui concerne la quote-part des subventions d'investissement pour 120 € que nous retrouvons en dépenses d'investissement.

Le résultat final d'exploitation se solde donc par un excédent de 47 771,12 €, en tenant compte du résultat de clôture de 2016 de 34 964,01 € (voir page 4).

B. Section d'investissement (page 3)

Pas de dépenses d'investissement.

Des dépenses d'ordre de transfert entre sections qui concerne la quote-part des subventions d'investissement pour 120 € que nous retrouvons en recettes d'exploitation.
Les recettes qui reprennent des opérations d'ordre pour 18 223 € représentent les dotations aux amortissements et provisions que nous retrouvons en dépenses d'exploitation.

Le résultat de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 108 618€ en tenant compte du résultat de clôture de 2016 de 90 515 €.
(voir page 4).

Le résultat global de clôture de l'année 2017 est de 156 389,12 € ».

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil

Madame **Clarisse GUERNÉ** expose :

Les comptes administratifs retracent la gestion de l'exercice 2017 conformément aux budgets et décisions modificatives votés par le Conseil Municipal.

Les résultats des comptes administratifs 2017 sont les suivants :

- de la Ville,
lequel présente un excédent total de : **12 430 108,38 €**

- du lotissement communal,
lequel présente un excédent total de: **40 305,87 €**[1]

- du budget photovoltaïque,
lequel présente un excédent total de: **156 389,12 €**

- du budget parking,
lequel présente un excédent total de: **4 068,14 €**

- du budget baux commerciaux,
lequel présente un excédent total de: **368 716,40 €**

Le Conseil Municipal décide à :

- ***l'unanimité moins 4 abstentions (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) concernant le budget général ;***
- ***l'unanimité concernant le budget lotissement ;***
- ***l'unanimité moins 4 abstentions (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) concernant le budget photovoltaïque ;***
- ***21 voix pour, 4 voix contre (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) concernant le budget parking ;***
- ***l'unanimité moins 5 abstentions (Madame Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) concernant le budget baux commerciaux ;***

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités des budgets annexes, les identités de valeurs avec les résultats d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

- d'arrêter les résultats tels que présentés ;

- de préciser que la reprise des résultats se fera à l'établissement des budgets supplémentaires 2018 de chaque entité, hors lotissement communal (clôture par délibération du 22/02/2018) dont le résultat sera repris au budget principal de la VILLE.

[1] pas de CA 2017, reprise exclusive du résultat reporté antérieur

Monsieur le Maire regagne la salle du Conseil

Monsieur **le Maire** remercie les Conseillers pour ce témoignage de confiance et remercie Monsieur **Denis ANDOLFATTO** et Monsieur Jean-Charles GREDY pour le travail fourni.

POINT.5 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Les propositions d'affectation des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2017 sont présentées comme suit :

1. BUDGET VILLE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	12 239 633,59 €	Dépenses	9 104 987,06 €
Recettes	16 383 316,92 €	Recettes	17 391 412,11 €
Résultat	**+ 4 143 683,33 €**	**Résultat**	**+ 8 286 425,05 €**

Résultat global + 12 430 108,38 €

C. Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de fonctionnement s'élève donc à **+ 4 143 683,33 €**. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement et des reports en dépenses comme en recettes, la somme à affecter en réserves est de **2 045 400 €**.
Le solde soit **2 098 283,33 €** restant en report à nouveau.

D. Affectation des restes à réaliser

c) Dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent à **10 897 601,97 €** :

- Dépenses reportées:

202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	52 458,64 €
2031	Frais d'études	492 420,79 €
2033	Frais d'insertion	24 081,74 €
204132	Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations	138 000,00 €
2041512	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités – GFP rattachement – Bâtiments et installations	300 000,00 €
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	66 934,58 €
2051	Concessions et droits similaires	57 246,25 €
	Sous-Total	**1 131 142,00 €**

2111	Terrains nus	919 786,48 €
2112	Terrains de voirie	21 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	269 133,97 €
2138	Autres constructions	2 219 110,90 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 502,52 €
21571	Matériel roulant	2 568,11 €
2161	Œuvres et objets d'art	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	34 668,43 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	101 948,81 €
2184	Mobilier	58 651,46 €
2188	Autres	136 804,36 €
	Sous-Total	**3 792 175,04 €**
11 2313-11	Réfection d'immeubles	570 554,90 €
13 2313-13	Casino – Musée	6 258,80 €
16 2313-16	Carré des Seniors	15 495,04 €
17 2148-17	PEV	65 080,00 €
18 2313-18	Stade	418 454,14 €
20 2313-20	Gîte	26 000,00 €
22 2313-22	Timonerie	134 983,43 €
23 2313-23	CACL	78 214,53 €
25 2313-25	Etablissements scolaires	84 777.18 €
27 2313-27	Périscolaire	3 197,60 €
28 2313-28	Serre Municipale	68 369,07 €
30 2313-30	Maison des sports	66 576,29 €
34 2313-34	Mairie	103 994,40 €
40 2313-40	Pôle Petite Enfance	41 609,93 €
42 2313-42	Triangle	178 020,24 €
44 2313-44	Unité de vie	1 407 085,16 €
46 2313-46	Courts de Tennis	39 800,00 €
49 2313-49	Logement d'urgence	38 316,13 €
51 2313-51	Bâtiment Abbatucci	435 589,47 €
24 2315-24	Poteaux d'incendie	11 340,58 €
26 2315-26	Autres réseaux	181 463,37 €
35 2315-35	Rues et trottoirs	1 407 768,62 €
36 2315-36	Eclairage public	114 045,92 €
48 2315-48	Place Abbatucci	246 383,78 €
50 2315-50	Parking Abbatucci	215 906,35 €
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	15 000,00 €
	Sous-Total	**5 974 284,93 €**

d) Recettes

Les restes à réaliser s'élèvent à **565 700 €** :

- Recettes reportées :

1323	Départements	429 300 €
1328	Autres	22 000 €
16818	Autres prêteurs	114 400 €
	Sous-Total	**565 700 €**

E. Résultat global après incorporation des restes à réaliser

Résultat total 2017	+ 12 430 108,38 €
Restes à réaliser RECETTES	+ 565 700,00 €
Restes à réaliser DEPENSES	- 10 897 601,97 €
	+ 2 098 206,41 €

2. BUDGET LOTISSEMENT

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	40 305,87 €	Recettes	0 €
Résultat	**+ 40 305,87 €**	**Résultat**	**0 €**

Résultat global + 40 305,87 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter ces résultats en report à nouveau au budget principal de la Ville suite à la clôture du budget annexe lotissement (DCM du 22/02/2018).

3. BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	26 282,94 €	Dépenses	120,00 €
Recettes	74 054,06 €	Recettes	108 738,00 €
Résultat	**+ 47 771,12 €**	**Résultat**	**+ 108 618,00 €**

Résultat global + 156 389,12 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter ces résultats en report à nouveau.

4. BUDGET PARKING ABBATUCCI

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	78 641,25 €	Dépenses	451,59 €
Recettes	79 720,12 €	Recettes	3 440,86 €
Résultat	+ 1 078,87 €	Résultat	+ 2 989,27 €

Résultat global **+ 4 068,14 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter ces résultats en report à nouveau.

5. BUDGET BAUX COMMERCIAUX

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

Section d'exploitation		**Section d'investissement**	
Dépenses	61 106,34 €	Dépenses	15 672,11 €
Recettes	424 338,20 €	Recettes	21 156,65 €
Résultat	+ 363 231,86 €	Résultat	+ 5 484,54 €

Résultat global **+ 368 716,40 €**

Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité concernant les budgets Lotissement, photovoltaïque, parking, baux commerciaux ;

- à l'unanimité moins 4 abstentions (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) concernant le budget général ;

- d'affecter ces résultats en report à nouveau.

- de reprendre ces décisions au budget supplémentaire 2018 pour chaque entité avec intégration du budget annexe lotissement au budget principal de la Ville (suite à clôture au 22 février 2018).

POINT.6 GARANTIE COMMUNALE TRANSFERT DE PRETS

Monsieur **le Maire** précise en introduction qu'il s'agit d'un regroupement et d'un transfert de patrimoines entre LOGIEST et NEOLIA. À partir de dimanche le nouveau bailleur est NEOLIA c'est pour cette raison que le Conseil Municipal doit prendre connaissance du fait que les garanties communales, précédemment accordées à LOGIEST seront valables également pour NEOLIA. Il ne s'agit pas de garanties supplémentaires.

Monsieur **Patrick STRIBY** appuie cette déclaration en rappelant que les garanties ont déjà été accordées.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

La Ville de Huningue a été contactée par la SA HLM LOGIEST dans le cadre d'un projet de rapprochement de ses activités avec la société NEOLIA.
A cet effet, le conseil d'administration de la SA HLM LOGIEST a validé la cession du parc immobilier alsacien (soit 3 159 logements et 233 logements foyers implantés sur la région) aux conditions de la valeur nette comptable des actifs sans plus-value à date d'échéance du 30/06/2018.
Dans l'intervalle, il est donc demandé à la Ville d'accorder le transfert et le maintien des garanties historiquement octroyées concernant 5 prêts dont les caractéristiques figurent en annexe.

Dans ces conditions ;

Vu la demande du 09/04/2018 formulée par la SA HLM LOGIEST (le Cédant) et tendant à transférer les prêts en annexe à NEOLIA (le Repreneur)
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation
Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation
Vu l'article 2298 du Code civil

PREAMBULE

La Caisse des dépôts et consignations a consenti :

- Le 04/04/1966 un prêt n° 0025427 d'un montant initial de 84 372.91 € finançant des constructions rue Marquis de Puisieux.
- Le 10/02/1971 un prêt n° 0170451 d'un montant initial de 2 111.42 € finançant des constructions rue Marquis de Puisieux.
- Le 04/04/2016 un prêt n° 5137059 d'un montant initial de 637 137 € finançant des réhabilitations rue de l'Abattoir
- Le 02/07/2008 un prêt n° 1115085 d'un montant initial de 430 500 € finançant des réhabilitations rue de l'Abattoir
- Le 25/07/2017 un prêt n° 1307542 réaménagé d'un montant initial de 283 385.34 € finançant des réhabilitations rue de l'Abattoir

En raison d'une vente des biens immobiliers (du Cédant au Repreneur), le Cédant a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le transfert desdits prêts.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de Huningue de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur.
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

PROPOSITION

Article 1 :
L'assemblée délibérante de la Ville de Huningue réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant initial de :

- 84 372.91 € - prêt n°0025427
- 2 111.42 € - prêt n°0170451
- 637 137 € - prêt n°5137059
- 430 500 € - prêt n°1115085
- 283 385.34 € - prêt n°1307542

consentis par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 :
Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple à la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4
Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 :
Le Conseil autorise le Maire à intervenir :

- à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.
- à la convention entre la Ville de Huningue et le Repreneur NEOLIA[2].

[2] La Convention est jointe en annexe ainsi qu'un ensemble d'informations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des dispositions ci-dessus.

POINT.7 3LAND CONVENTION ADDITIVE PÉRIODE 2018-2020

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Dans la continuité de la convention 2016-2017 autorisée par une décision du conseil municipal le 31/03/2016, il est proposé la signature d'une convention additive de planification pour la période 2018-2020 afin de poursuivre le projet initial.

A cet effet, le financement serait le suivant :

- Côté Français :54 000 €

HUNINGUE	**22 500 €**
SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION	22 500 €
Conseil Départemental 68	9 000 €

- Côté Allemand : 54 000 €
- Côté Suisse : 108 000 €

TOTAL DE L'OPERATION 216 000 €

Cette somme permet de couvrir le financement 2018 concernant pour l'essentiel : des études complémentaires, un label 3 land et des supports divers de communication.

Monsieur **le Maire** précise que ni les sommes ni leurs répartitions ne changent. Seule la période est prolongée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention additive (jointe en annexe) étant précisé qu'un crédit de 22 500 € a été prévu au budget 2018

POINT.8 VOYAGE À SOUSTONS

Monsieur **le Maire** expose :

La délibération en date du 17 décembre 2015 institue le canevas relatif à l'imputation des dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Ce compte englobe notamment les dépenses relatives aux frais divers « de séjour, et de transport des représentants municipaux (élus, employés, accompagnants, personnalité extérieures), lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres locales ou déportés et/ou de manifestations diverses organisées afin de favoriser les échanges et/ou de valoriser/optimiser les actions municipales ».

Dans le cadre de l'invitation de la Commune de SOUSTONS du vendredi 24 août au lundi 27 août, une délégation de la Ville de HUNINGUE, d'une vingtaine de personnes composée d'élus, de membres de l'association des Amis des Landes et de leurs conjoints respectifs, se rendra en avion dans les Landes au départ de STRASBOURG et à destination de BORDEAUX.

Le coût de ce déplacement en avion sera de 400 euros par personne, représentant une somme de 8 000 euros.

Le déplacement aller/retour en bus entre HUNINGUE et l'aéroport de STRASBOURG est chiffré à 850 euros.

Soit au total la somme d'environ 9 000 € euros à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Par ailleurs chaque participant devra verser une somme forfaitaire de 100 euros (qui fera l'objet d'une facturation identifiée) pour prendre part à ce voyage.

La Commune encaissera donc 2 000 euros.

Monsieur **Christian KEIFLIN** précise que d'autres personnes seront présentes mais qu'elles se déplaceront par leurs propres moyens.

Monsieur **le Maire** rappelle que le choix d'un départ de STRASBOURG a été préconisé car :

- les horaires au départ de l'Euroairport n'étaient pas appropriés pour le public concerné (départ très matinal, retour tardif) ;
- les autres vols étaient trop chers et comportaient une escale.

Monsieur **le Maire** précise que l'année prochaine, pour la célébration du 80ème anniversaire de l'évacuation, la Ville de HUNINGUE recevra une délégation de Landais. Cependant Madame le Maire de SOUSTONS a tout de même tenu à inviter une délégation Huninguoise dans le cadre de son mandat.
Monsieur **le Maire** précise qu'une participation forfaitaire de 100 euros sera demandée à chaque participant. Si un couple se déplace cette participation est doublée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir une somme de 9 000 euros au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » (prévue au BP 2018) pour assurer le déplacement d'une délégation d'une vingtaine de Huninguois (élus, membres de l'association des Amis des Landes et leurs conjoints respectifs).

- et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une contribution forfaitaire de 100 euros à chaque participant. (soit au total 2 000 euros à « titrer » au compte 7488 « Autres attributions et participations »)

POINT.9 ZAC CANAL, APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À SA CRÉATION

Arrivée de Monsieur Martin WELTÉ

Monsieur **le Maire** expose :

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Caractéristiques du site du futur quartier Sud Canal

Le site de la future ZAC Canal constitue une emprise de 6 hectares environ, situé entre le quai du Maroc, l'ancienne voie ferrée et la rue Eugène Jung. Ce site aujourd'hui majoritairement en friche, reste en partie occupé dans sa partie Ouest notamment par les entreprises Véolia et Hunelec, et dans sa partie Est par le Caravaning Boules Club de Huningue. Le foncier est en grande partie maîtrisé par la collectivité ; la partie centrale du site représente environ 1,75 hectare et appartient à l'opérateur Sérénité Résidence.

Le site a fait l'objet de plusieurs mutations. L'ensemble des terrains a une vocation industrielle depuis plus d'un siècle et demi. De par cette histoire, l'aménagement du site présente de forts enjeux environnementaux et de dépollution.
Le site du futur quartier Sud Canal est stratégiquement situé de par :

- sa centralité au sein de la commune de HUNINGUE,
- la proximité du canal et du Parc des eaux vives,
- la bonne accessibilité routière et sa desserte par les transports en commun rue Jung,
- la dynamique de développement de l'habitat et de densification engagée à HUNINGUE,
- le potentiel trait d'union entre différents secteurs du territoire,
- la renaturation et la dépollution des anciens terrains industriels.

Le site présente donc un potentiel de développement à l'échelle locale et nécessite le développement d'un projet d'ensemble cohérent, correspondant aux attentes de la collectivité. De ce fait, la Ville de Huningue envisage la création et la réalisation d'une opération d'aménagement mixte, de type Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), sur l'ensemble des 6 hectares que constitue le site Sud Canal. Une concertation préalable doit être organisée en application des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

2. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ZAC CANAL

La dynamique de construction résidentielle à Huningue est forte ; plusieurs opérations d'aménagement encadrées par la collectivité ou s'effectuant dans le diffus vont renforcer cette dynamique dans les prochaines années. C'est dans ce contexte d'accroissement de la population et notamment de familles avec enfants que les services de la Ville ont travaillé à la programmation urbaine de l'ensemble du site, qui s'oriente majoritairement vers le développement d'une offre résidentielle, complétée de quelques commerces et services, et d'un secteur d'équipements scolaires et sportifs répondant aux besoins en hausse de la commune.

Les objectifs poursuivis par la réalisation de la ZAC Canal sont les suivants :

- développer un quartier résidentiel offrant une grande qualité de vie,
- aménager un quartier d'habitation paysager ouvert sur le canal et le Parc des eaux vives, permettant un accès facile à ce dernier et prolongeant les espaces verts jusqu'au cœur du nouveau quartier,
- regrouper les équipements scolaires communaux pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants,
- accompagner les nouveaux logements de commerces et services stratégiquement situés en pied d'immeuble,
- bâtir un projet urbain intégrant les principes d'un développement urbain durable et maîtrisé.

3. MODALITÉS DE CONCERTATIONS PRÉALABLES À LA CRÉATION DE LA ZAC CANAL

Il est rappelé qu'au terme de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité. Elles doivent permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.
La concertation préalable à la création de la ZAC Canal portera sur les objectifs poursuivis par la réalisation de cette opération d'aménagement, tels qu'exposés ci-avant. Elle se déroulera au second semestre 2018. Le projet de périmètre soumis à concertation est annexé à la présente délibération. Toutefois, il est susceptible d'évoluer au cours de la concertation.
Il est proposé que la concertation soit réalisée selon les modalités suivantes:

- durée d'un mois,
- publicité par voie dématérialisée sur le site de la ville et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation, quinze jours avant le début de la concertation,
- information du public sur le projet sur le site internet de la Ville de Huningue et par le journal de la Ville,
- mise à disposition du public d'un dossier de concertation reprenant les éléments de projet présentés sur le site internet de la Ville à l'accueil du bâtiment des services techniques de la Ville,
- mise à disposition d'un registre permettant la consignation des observations et propositions du public,
- organisation d'une réunion publique d'information et d'échange avec le public au cours de laquelle les élus et techniciens exposeront les données du projet et répondront aux questions posées par les personnes intéressées. Les dates, heures et lieux de cette réunion seront précisés sur le site internet de la Ville de HUNINGUE quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Le dossier de concertation comprendra :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- le périmètre du projet de ZAC,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,

- les grandes orientations d'aménagement examinées à ce stade.

Il sera proposé au Conseil Municipal, à l'issue de la concertation, d'en arrêter le bilan comprenant l'exposé des mesures prises pour répondre aux enseignements de la concertation. Ce bilan sera rendu public.

Monsieur **Patrick STRIBY** précise qu'il est très bien d'organiser des réunions pour informer la population, mais qu'il serait préférable qu'il en soit fait une large publicité et que les réunions en question soient organisées à des horaires décents.
Monsieur **Patrick STRIBY** affirme avoir découvert l'existence de la dernière réunion publique sur les réseaux sociaux.

Monsieur **le Maire** rétorque que cette information a été relayée dans le journal l'Alsace, mais que néanmoins des progrès peuvent être faits.

Monsieur **Patrick STRIBY** estime qu'il serait préférable d'utiliser la 4ème de couverture de Passerelle[s] pour lister les échéances à venir.

Monsieur **le Maire** indique qu'il est parfois délicat de faire coïncider les dates d'évènements, qui souvent impliquent des intervenants extérieurs, avec les quatre parutions annuelles du journal Passerelle[s].

Monsieur **Patrick STRIBY** s'interroge sur l'accroissement du nombre d'habitants à HUNINGUE avec les projections de constructions d'immeubles sur toute la Commune et estime que HUNINGUE est dans une dynamique de construction de masse.

Monsieur **le Maire** rétorque qu'il s'agit de densification urbaine.

Monsieur **Patrick STRIBY** énumère les projets en cours et souhaite savoir quelle estimation en terme d'habitants cela implique.

Monsieur **le Maire** précise que le territoire de la ZAC comporte 6 hectares, dont la moitié appartient au Syndicat du gaz qui regroupe 4 Communes dont HUNINGUE. Une partie de ces terrains sont sous-loués à HUNELEC et VEOLIA. Cette concession dure jusqu'en 2026. Sur cette surface il ne sera pas possible d'envisager des constructions avant 2030. Un peu plus d'un hectare est détenu par SÉRÉNITÉ RÉSIDENCE, qui s'en servira pour y construire de l'habitat.
Monsieur **le Maire** précise que la seconde moitié de l'emprise sera affectée au groupe scolaire. Il y aura donc à terme, sur la totalité de l'opération, 500 logements, pour 2 à 2,5 habitants par logement.
Monsieur **le Maire** précise qu'il est possible de faire une projection mais qu'il faut également prendre en compte les projets privés, même s'ils ne sont pas si nombreux. Concernant le quartier fluvial, les premières entrées se dérouleront au plus tôt en 2020, la progression démographique ne sera pas fulgurante.

Après avoir pris connaissance des éléments exposés ci-dessous, il est donc proposé d'approuver :

- les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération d'aménagement,

- la définition des modalités de la concertation préalable à la création de cette opération selon les modalités préalablement énoncées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1 ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants ;

CONSIDÉRANT la dynamique de développement de l'habitat à Huningue et les besoins en résultant en termes d'équipements scolaires ;

CONSIDÉRANT avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération d'aménagement, son périmètre d'environ 6 hectares et les modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 4 abstentions concernant l'article 1 (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Monsieur Olivier SANCHEZ, Monsieur Mathieu FRIES) et à l'unanimité concernant l'article 2.

Article 1er

- d'approuver les objectifs poursuivis par la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Canal, à savoir :

- développer un quartier résidentiel offrant une grande qualité de vie ;
- aménager un quartier d'habitation paysager ouvert sur le canal et le Parc des eaux vives, permettant un accès facile à ce dernier et prolongeant les espaces verts jusqu'au cœur du nouveau quartier ;
- regrouper les équipements scolaires communaux et répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'équipements scolaires ;
- accompagner les nouveaux logements de commerces et services stratégiquement situés en pied d'immeuble ;
- bâtir un projet urbain intégrant les principes d'un développement urbain durable et maîtrisé.

Article 2

- d'approuver l'engagement de la concertation préalable au second semestre 2018 selon les modalités suivantes :

- durée d'un mois ;
- publicité par voie dématérialisée sur le site de la ville et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation, quinze jours avant le début de la concertation ;
- information du public sur le projet sur le site internet de la Ville de Huningue et par le journal de la Ville ;
- mise à disposition du public d'un dossier de concertation reprenant les éléments de projet présentés sur le site internet de la Ville à l'accueil du bâtiment des services techniques de la Ville de HUNINGUE;
- mise à disposition d'un registre permettant la consignation des observations et propositions du public ;
- organisation d'une réunion publique d'information et d'échange avec le public au cours de laquelle les élus et techniciens exposeront les données du projet et répondront aux questions posées par les personnes intéressées. Les dates, heures, et lieux de cette réunion seront précisés sur le site internet de la Ville de HUNINGUE quinze jours au moins avant la date de la réunion.

POINT.10 ATTRIBUTION DE PRIME

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des dispositifs d'aides mis en place par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une prime pour des travaux de mise en valeur réalisés en 2017 correspondant aux critères fixés.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi de l'aide à la copropriété sise 12/14 rue des Boulangers, pour le bâtiment sis 12/14 rue des Boulangers, pour la restauration du parement en grès.

Le montant de l'aide attribuée est de 15 % du montant HT des travaux plafonnés à 7 000 €. Ainsi, il est proposé d'octroyer la somme 2 907 €, le montant total des travaux étant de 19 380 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide d'un montant de 2 907 €, à la copropriété sise 12/14 rue des Boulangers et représentée par Monsieur Fabien BRAND, pour la restauration du parement en grès,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

POINT.11 PETITE UNITÉ DE VIE PÉNALITÉS ENTREPRISES

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Le Conseil Municipal :
- dans sa séance du 20 septembre 2012 a validé le programme de l'opération ;
- dans sa séance du 27 juin 2013 a validé le choix du maître d'œuvre ;
- dans sa séance du 18 décembre 2014, a validé l'Avant-projet de l'opération ;
- la réception des travaux a eu lieu le 14 décembre 2017.

Pour mémoire : le montant estimatif des travaux était de 5 128 650 € HT

Le Conseil Municipal est amené à entériner certaines actions liées à des contentieux envers certaines entreprises n'ayant pas réalisé leurs prestations dans les temps impartis.

Ainsi : **Pour l'entreprise OUADI Peintures** à COLMAR – lot Peinture – montant des travaux : 81 376,00 € HT- :

L'entreprise s'est vu notifier plusieurs mises en demeure pour des retards d'intervention sur le chantier. Ces retards ont provoqué la désorganisation des autres entreprises dépendantes de l'avancée des travaux de l'entreprise Ouadi et ainsi du retard pris à l'ouverture de la structure.

Cette entreprise n'a jamais montré de bonne volonté à poursuivre en temps et en heure ces travaux. Ainsi, par courrier de mise en demeure du 26 janvier 2018 et du 16 février 2018, l'entreprise Ouadi peinture a été informée que les travaux non effectués seraient réalisés par une entreprise tierce à ses frais et risques.

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre a retenu 17 jours de retard d'intervention ainsi que 8 jours d'absences en réunion de chantier imputable à cette entreprise.

Les pénalités imputables à l'entreprise Ouadi Peintures seraient de :

Désignation	Quantité	Montant €/jour	Total
jours de retard	17	250 €	4 250,00 €
absences réunion	8	100€	800,00 €
			5 050,00 € net

Déduction de prestations du marché partiellement ou non réalisées

Désignation	Quantité	Montant marché	Total
Enduit pelliculaire murs	-50%	5 172,00 € HT	2 586,00 € HT
Enduit pelliculaire plafonds	-50%	1 197,00 € HT	598,50 € HT
			3 184,50 € HT

3 821,40 € TTC

Prestations réalisées par une tierce entreprise –Les Peintures Réunies-

Désignation	Quantité	Montant marché	Total
Reprise de peinture n°1	76 h	42€/h	3 192,00 € HT
Reprise de peinture n°2	38 h	42€/h	1 596,00 € HT
			4 788,00 € HT
			5 745,60 € TTC

Aussi, il est proposé d'imputer toutes ses charges à l'entreprise Ouadi Peintures.

Entreprise Menuiserie Meyer à Blotzheim– lot Menuiserie bois - 271 850,00 € HT- :

L'entreprise Menuiserie Meyer a sous-estimé la technicité et les exigences particulières de l'architecte. De ce fait, elle a accumulé plusieurs jours de retard sur le chantier. Cela étant, l'entreprise a toujours montré sa bonne foi et sa bonne volonté.

Les pénalités de retards imputables à l'entreprise Menuiserie Meyer serait de :

Désignation	Quantité	Montant €/jour	Total
jours de retard	20	250 €	5 000,00 €
			5 000,00 € net

Indépendamment de ce retard, l'essence du bois choisi par l'architecte pour la réalisation des portes de placard des logements s'est montrée incompatible pour des portes d'une telle grandeur. L'entreprise avait au préalable informé de ce risque l'architecte mais aurait dû également avertir la Maîtrise d'Ouvrage du risque de déformation et du fait de son devoir de conseil refuser le choix de l'architecte.
Au vu de l'état de certaines portes, la ville a refusé la réception des portes déformées.
Aussi, au vu du coût des travaux à reprendre à ses frais par l'entreprise (estimation des portes à changer 6 633,00 € HT) et à la bonne volonté manifeste de l'entreprise durant toute la phase de chantier, il est proposé de ne pas pénaliser l'entreprise pour les jours de retard accumulés sur le chantier.

Monsieur **le Maire** précise que l'entreprise MEYER a montré beaucoup de bonne volonté. S'il avait été possible de pouvoir discuter directement avec l'architecte, il aurait été possible de régler ces questions plus simplement.
Monsieur **le Maire** estime qu'il aurait été logique de facturer ces 5 000 euros à l'architecte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de pénaliser l'entreprise Ouadi d'un montant de 5 050,00 € net ;

- de déduire à l'entreprise Ouadi les prestations non effectuées d'un montant de 3 821,40 € TTC ;

- de facturer à l'entreprise Ouadi les prestations effectuées par l'entreprise tierce « Les Peintures Réunies » d'un montant de 5 745,60 € TTC ;

- de ne pas appliquer à l'entreprise Meyer les pénalités de retard d'un montant de 5 000 € net.

POINT.12 TARIFS DES DROITS D'ÉCOLAGE DE L'ACADÉMIE DES ARTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur **Christian KEIFLIN** expose :

Propositions de tarifs trimestriels des droits d'écolage de l'académie des arts pour l'année scolaire 2018/2019.

TARIFS TRIMESTRIELS ANNEE SCOLAIRE 2018/ 2019

	HUNINGUOIS + 1,5 %	EXTERIEURS + 3 %
Musique		
Cours collectifs méthode Orff, Formation musicale	58€90 *(ancien)* **59€80** *(nouveau)*	89€80 *(ancien)* **92€50** *(nouveau)*
Formation instrumentale ou vocale (Formation musicale obligatoire incluse) enfants adultes	112€40 *(ancien)* **114€10** (*nouveau)* 165€ *(ancien)* **167€50** *(nouveau)*	167€50 *(ancien)* **172€50** *(nouveau)* 285€ *(ancien)* **293€50** *(nouveau)*
Instrument supplémentaire enfants adultes	64€ *(ancien)* **65€** *(nouveau)* 78€80 *(ancien)* **80€** *(nouveau)*	93€10 *(ancien)* **95€90** *(nouveau)* 114€20 *(ancien)* **117€60** *(nouveau)*
Pratiques d'ensemble ateliers (chorales et musiciens ayants un niveau fin 2ème cycle)	18€ *(ancien)* **19€**	28€ *(ancien)* **30€**

Danse/Théâtre		
Eveil corporel	51€80 *(ancien)* **52€60**	78€70 *(ancien)* **81€**
Le cours	78€ *(ancien)* **79€20**	113€ *(ancien)* **116€40**

Réductions accordées aux enfants sur les droits de scolarité (frères/sœurs ayant la même adresse de facturation)	
2 enfants	10%
3 enfants	15%
4 enfants et plus	20%

Location d'instruments (tarifs mensuels)	**HUNINGUOIS et EXTERIEURS**
saxophone, contrebasse, violoncelle, hautbois, basson, cor	**34 € Inchangé**
Flûte traversière, violon, clarinette, trombone, trompette	**29 € Inchangé**

Tarifs stage Musique, danse, théâtre	**AdA et partenaires**	**Hors structures**
Jusqu'à 3 demi-journées	**25 € inchangé**	**35 € inchangé**
De 3 à 5 demi-journées	**35 € inchangé**	**50 € inchangé**

Monsieur **Christian KEIFLIN** précise que ces tarifs se situent toujours dans la moyenne de ce qui se pratique dans les environs. Ceux-ci sont même restés pendant longtemps très bas, malgré la qualité de l'offre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus.

POINT.13 TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON 2018/2019

Monsieur **Christian KEIFLIN** expose :

Propositions de tarifs des spectacles de la saison 2018/2019.

Billet unitaire	achat au guichet		achat sur internet	
Spectacles professionnels (festival Compli'Cité inclus)	**Tarif 2017-2018**	**NOUVEAUX TARIFS**	**Tarif 2017-2018**	**NOUVEAUX TARIFS**
Tarif Adulte	**12 €**	**13 €**	**11 €**	**12 €**
Tarif Jeune - mineur / étudiant	**9 €**	**10 €**	**8 €**	**9 €**
Spectacles petite enfance				
Tarif unique (adultes ou enfants)	**7 €**	**8 €**	**7 €**	**8 €**
Rendez-vous Académie des Arts (Musique, danse, théâtre)				
Tarif unique (adulte ou enfant)	**2**	**3 €**	**2 €**	**3 €**

Dispositif tarifaire particulier (applicable à toute la saison (festival Compli'Cité inclus)			achat au guichet	
			Tarif 2017-2018	**NOUVEAUX TARIFS**
Scolaire et periscolaire HORS HUNINGUE (accompagnateurs gratuits uniquement pour les scolaires)			**4 €**	**5 €**
Ecole élémentaire et maternelles de HUNINGUE			**4 €**	**Gratuit**
Groupe adultes *(à partir de 10 personnes)*			**9 €**	**10 €**
Tarif professionnel et APCVH			**5 €**	**5 €**
Elèves de l'Académie des Arts dans le cadre de leur cursus d'apprentissage (3 places / an)			**exonéré**	**exonéré**

Groupes "Ville de Huningue" ou assimilés (à l'occasion d'opérations menées par les Services de la Ville de Huningue telles que l'Académie des Arts, le Service Jeunesse, les accueils périscolaires et les Centres de Loisirs) et l'association familiale pour l'enfance (Multi accueil Nef Petite Enfance)			**exonéré**	**exonéré**
Tarif spécial partenaires du Triangle			**9**	**10 €**
Ateliers de pratiques artistiques organisé dans le cadre de l'accueil de compagnie (durée max 3h)			**Tarif unique 7 €** (adulte et enfant)	**7 €**

Abonnements Festival Compli'Cité (du 25 janvier au 3 février 2019)		
	achat au guichet	achat sur internet
PASS 3 Spectacles	**Tarifs inchangés**	**Tarifs inchangés**
Tarif adulte	**30 €**	**27 €**
Tarif Jeune / étudiant	**21 €**	**18 €**
PASS 5 Spectacles		
Tarif adulte	**45 €**	**40 €**
Tarif Jeune / étudiant	**33 €**	**28 €**
PASS 8 Spectacles		
Tarif adulte	**64 €**	**56 €**
Tarif Jeune / étudiant	**48 €**	**40 €**

Monsieur **Christian KEIFLIN** précise que les écoles de HUNINGUE bénéficieront de la gratuité pour les spectacles, ce qui permet à certains enfants, n'ayant pas la possibilité de se rendre aux spectacles, de pouvoir le faire. Ce dispositif pourra peut-être être incitatif pour les familles.

Madame **Clarisse GUERNÉ** attire l'attention de Monsieur Christian KEIFLIN sur le fait que la gratuité risque de créer un appel d'air et d'augmenter les demandes.

Monsieur **Christian KEIFLIN** précise que le nombre limité de spectacles empêchera de toute manière d'en proposer plus d'un par classe.

Monsieur **Christian KEIFLIN** précise que le tarif abonnement concerne avant tout le festival Compli'cité, les prix sont très attractifs et pourraient difficilement être moindres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus.

POINT.14 CONVENTION AVEC LE CADPA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

POINT.15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Deux agents de la Ville de Huningue ont fait valoir leur réussite respectivement à un concours de la Fonction Publique Territoriale et à un examen professionnel permettant d'accéder à un cadre d'emplois supérieur par la voie de l'avancement au titre de la promotion interne.
Il s'agit en premier lieu de l'accès au grade d'ATSEM principal de 2eme classe pour un adjoint d'animation à TNC pour 92,07 % lequel occupe déjà une fonction équivalente au grade postulé au sein de nos écoles maternelles.

D'autre part, il s'agit d'un adjoint technique principal de 2eme classe occupant la fonction de responsable des équipes d'entretien des locaux qui pourra ainsi être inscrit au tableau d'avancement pour l'emploi d'agent de maîtrise, et ce en plein accord avec ses fonctions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'ATSEM principal de 2e classe à TNC (92,07 % à ce jour ou un volume susceptible de varier en fonction de l'organisation du temps scolaire en vigueur à compter de septembre 2018) et de supprimer corrélativement un emploi d'adjoint d'animation à TNC assorti d'un temps de travail égal à 92,07 % d'un temps complet ;

- de créer un emploi d'Agent de Maîtrise et de supprimer corrélativement un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2e classe.

POINT.16 INFORMATIONS DU MAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SAEML HUNELEC

A. ÉLEMENTS GENERAUX

Forme Juridique: Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

Objet social : Service de distribution public d'électricité de Huningue

Capital 120 000 Euros

Date de création : 1er avril 1990

Rappel : le 1er avril 2002, le groupe ES est devenu opérateur en lieu et place de la Compagnie Générale des Eaux.

B. ÉLEMENTS STATISTIQUES

a) Production d'énergie

1/ Groupes dispatchables (au fioul)
5 moteurs, pour une puissance installée totale de 8750 kVA
Ces groupes ont une fonction de secours de sites industriels, et de mise à disposition sur le réseau en cas de demande (production d'hyper-pointe)

2/ Photovoltaïque
Co-investie par la Ville et Hunelec, cette installation représente près de 50 % de la puissance photovoltaïque installée sur le réseau (soit 26 contrats à ce jour pour une production annuelle d'environ 130 MWh)

3/ Micro centrales hydroélectriques
D'une production totale annuelle de l'ordre de 2 700 MWh et via la prise de participation dans la Sté Forces Motrices de Huningue (FMH). La SAEML est également surveillante de ces deux centrales.

b) Énergie distribuée

Nombre de points de livraison :

1 en 63 KV : alimentation principale
2 en 20 KV : alimentations de secours

L'énergie achetée ou produite est livrée en 63 000 volts et redistribuée sur le réseau HUNELEC, après transformation en 20 000 volts, 6 300 volts et 410 volts selon le réseau.

Nb total de clients raccordés au réseau Hunelec : 4 300 pour un volume distribué de 69.9 GWh.

c) Consistance du réseau

- Longueur des lignes haute tension HTA (20 000 et 6300 volts)
- Aérien 0 km
- Souterrain en 20 KV 26,0 km
- Souterrain en 6,3 KV 8,0 km
- Longueur des lignes basse tension (410 volts triphasés et 240 volts monophasés)
- Aérien 1.5 km
- Souterrain 54 km

d) Qualité de fourniture

Le temps de coupure moyen par client de Hunelec s'est établi 2.25 minutes sur 2017.

e) Nombre de nouveaux raccordements

A noter en 2017, 7 demandes de raccordement.

C. ÉLÉMENTS FINANCIERS 2017

- Capital : 120 000 €, dont participation de la Ville, 61 200 € (51%)

- Sur proposition du conseil d'administration, il est décidé d'affecter le résultat déficitaire 2017 (soit 2 700.52 €) en report à nouveau, porté après incorporation à 62 879.46 €.

- Soit un total fonds propres de 295 308.08 € (dont réserve légale 12 000 €)
- La redevance 2017 pour la Ville de Huningue s'élève à 275 782.79 €.
- La part liée aux activités historiques de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente représente environ 2/3 de ce montant : le complément de revenus de la Ville est assuré par les diversifications.

- La société HUNELEC verse par ailleurs:
  - 1 940 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public, 1 937.20 €,
  - concernant la rémunération des cautions.

- Installation photovoltaïque de la Maison des Sports, produit constaté 38 970.05 €
- Taxe/consommation d'électricité, produit constaté 104 918.54 €.

- Garanties d'emprunts au 31/12/2017 :
- 51 699.12 € pour l'installation photovoltaïque
- 434 449.98 € pour les postes de secours Novartis
- 226 533.89 € pour la protection/contrôle commande numérique
- 712 682.99 € au total

D. RÉALISATIONS 2017

Au plan « information »

- Rappel : depuis fin 2015, l'ensemble des clients (ex : tarif Jaune/Vert) a basculé sur le marché ; l'accès au réseau étant garanti sans discrimination à tout fournisseur qui en fait la demande. Côté Hunelec, poursuite d'une communication commerciale ciblée, régulière et soutenue tout au long de l'année avec des résultats toujours aussi encourageants qui témoignent d'une réelle confiance de la clientèle envers la Sté Hunelec ; même si la fidélisation reste un enjeu de tous les instants !
- Continuation toujours et encore des actions envers la clientèle « de masse » via : des opérations adaptées,

le site www.hunelec.fr et le journal d'informations Passerelle(s)

Au plan « travaux /services »

- Mise en souterrain de la rue Michelfelden (300 m),
- Téléconduite des postes Mairie et Libération et modernisation du poste Colisée.
- Rappel : 7 demandes de raccordement.
- « Compteurs communicants » suivi du dossier en cours avec l'appui de Strasbourg Electricité Réseaux dans ce domaine.
- Réalisation (formation à suivre) du projet de mutualisation des systèmes d'information (télérelève, facturation) entre 4 ELD.

E. PERSPECTIVES 2018

Présence appuyée auprès de tous les clients pour les accompagner sur la fourniture d'électricité.
Poursuite de la démarche proactive d'offre de services, permettant une consolidation des fonds propres et une diversification nécessaire face à la pression sur les marges.
Poursuite de la mise à niveau du système d'information avec l'engagement des sessions de formation du personnel.
Travaux sur les groupes « dispatchables » pour consolider, sécuriser et développer l'activité.
Mise en souterrain des rues Briand, Poudrière, Fort, Village-Neuf, Landskron et Pyramide.
Réfection du toit poste PIC et du poste des Berges du Rhin.

Et de manière générale :

Poursuite de la modernisation du réseau.
Renouvellement d'actions en faveur du développement durable et ce notamment en coordination étroite avec La Ville de Huningue
Maintien d'une présence régulière dans les médias.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir s'il est toujours impossible de choisir un autre fournisseur que HUNELEC.

Monsieur Jean-Charles GREDY répond que ce n'est pas interdit.

Monsieur **Patrick STRIBY** insiste en précisant que sur le site internet dédié il n'y a pas de possibilité de changer de fournisseur lorsqu'on indique HUNINGUE comme lieu de résidence.

Monsieur Jean-Charles GREDY rappelle que lorsqu'il y a une Entreprise Locale de Distribution (ELD) sur un territoire les autres fournisseurs ne viennent pas. Il y a des paramètres de proximité et de taille qui rentrent en compte.

Monsieur **le Maire** estime que sur le plan juridique rien ne semble interdire à quiconque de choisir son fournisseur.

Monsieur Jean-Charles GREDY précise que les tarifs et les conditions de service d'HUNELEC sont probablement plus favorables que celles d'un fournisseur alternatif et qu'il ne serait pas intéressant pour un particulier de changer de fournisseur.

---

2. PLAN PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU RHIN

Conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est informé des modalités de l'enquête publique inhérente à la demande d'autorisation unique présentée par Voies Navigables de France – Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg.

Les documents sont transmis en format dématérialisé

POINT.17 POINTS DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration concernant la situation de la société CARPENTER

« *Nous suivons avec beaucoup d'attention l'évolution des négociations entre salariés et direction de la Société CARPENTER.*

63 salariés sont concernés dont 13 qui habitent HUNINGUE.

J'ai demandé à la direction qu'il puisse être travaillé avec la cellule emploi-formation créée l'année dernière par SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

Il ne s'agit bien entendu pas de remplacer les différents partenaires institutionnels mais d'apporter une expertise sur le tissu industriel local en permettant de mettre en lien les employeurs locaux qui cherchent de la main d'œuvre avec la personne de CARPENTER.

C'est notamment le cas de la CICE de SAINT-LOUIS et DELPHARM à HUNINGUE.

Nous apportons bien évidemment tout notre soutien aux salariés afin que cette étape difficile puisse être surmontée par tous dans des conditions acceptables et respectueuses de leur investissement parfois multi décennales chez le même employeur ».

Monsieur **le Maire** indique qu'il y a beaucoup de salariés dont l'âge se situe entre 40 et 50 ans.

Monsieur **le Maire** considère que ces derniers ont beaucoup travaillé pour garantir la santé de l'entreprise et espère que la direction du groupe en tiendra compte.

Monsieur **Patrick STRIBY** appuie cette déclaration et précise avoir appris que la Mairie avait reçu des salariés.

Monsieur **le Maire** indique qu'il s'agissait de représentants des salariés, et que cette entrevue a été très constructive.
Monsieur **le Maire** rappelle que tout ce qui pourra être fait le sera.

Monsieur **Patrick STRIBY** précise que la situation de CARPENTER est due à la fin de l'activité de son principal client basé à ROPPENTZWILLER et que cela est une conséquence de l'enclavement du SUNDGAU. Ce paramètre n'a jamais été traité par les politiques successifs.

Monsieur **le Maire** confirme.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** précise que l'activité était déjà réduite.

Monsieur **Patrick STRIBY** déclare que la Ville de HUNINGUE se retrouve sans médecin depuis 450 jours.

Monsieur **le Maire** confirme que Monsieur **Patrick STRIBY** compte bien.

Monsieur **Patrick STRIBY** indique avoir entendu qu'un médecin d'origine tunisienne se serait signalé.

Monsieur **le Maire** rétorque qu'il s'agit d'un médecin roumain qui a été reçu durant deux jours il y a quelques semaines en Mairie. Cette personne s'est montrée très intéressée par les installations et a laissé une très bonne impression lors de sa visite. Cette dame en a profité pour soumettre son dossier à l'ordre des médecins de Colmar et semble disposer des équivalences nécessaires. La maitrise de langue française par ce docteur semble également suffisante.
Cette personne était accompagnée de son compagnon qui pourrait également trouver un travail dans le secteur. Toutefois lorsqu'ils se sont présentés dans des agences immobilières pour se renseigner quant à la location d'un appartement ou d'une maison, ces derniers n'ont pas été pris très au sérieux.
Monsieur **le Maire** estime que cette situation est malheureuse.
Monsieur **le Maire** poursuit en indiquant que la Ville de HUNINGUE continue son travail avec l'Agence de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs (ASAME) pour proposer un service de télémédecine. Cependant il subsiste des points de friction entre l'ASAME et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Si tout se passe bien, il pourrait y avoir, d'ici à la fin d'année, un service de télémédecine et un nouveau médecin généraliste sur HUNINGUE.

Monsieur **Patrick STRIBY** indique que par ailleurs des villes comme BLOTZHEIM, HÉSINGUE ou HÉGENHEIM, sont pourvues de nombreux médecins.

Madame **Clarisse GUERNÉ** estime que Monsieur **Patrick STRIBY** ne cite que les situations qui se passent bien.

Madame **Nathalie MEHESSEM** précise que la situation de HÉSINGUE est différente car les médecins en question ne font que déménager en venant de Communes voisines.

Monsieur **Jean-Paul STEINBACH** estime qu'il faudrait que les réflexions en la matière dépassent les limites communales et soient effectuées au niveau de la SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

Monsieur **le Maire** appuie cette déclaration et précise que certaines Communes, pour l'heure suffisamment dotées, connaîtront également à l'avenir des situations difficiles.
Monsieur **le Maire** rappelle que l'ARS estime que la Ville de HUNINGUE n'est pas en désert médical compte tenu de l'offre alentours.

Monsieur **Patrick STRIBY** estime qu'il faudrait dire cela aux personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer pour trouver une offre de soin.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** rappelle que la Commune de HUNINGUE et son pôle médical disposent de nombreux professionnels : deux pédiatres, quatre cardiologues, un psychologue et des infirmiers

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20